

Jeudi 14 mai 2020

Plage et digue de nouveau ouvertes dès le 16 mai

La plage et la digue seront de nouveau ouvertes à partir du samedi 16 mai, suite à une dérogation obtenue par Patrice Vergriete et les maires des communes littorales de la Communauté urbaine de Dunkerque auprès du Préfet du Nord, préfet des Hauts-de-France. Leur accès et leur usage seront réglementés par une série de mesures de protection afin de répartir les flux et de permettre l'application de tous les gestes barrières.

Sur la digue, des sens de circulation et des restrictions horaires

Les promeneurs seront séparés en deux sens de circulation. Dans la partie la plus fréquentée de la digue - entre le kursaal et le poste de secours central de l'avenue de la Mer, la circulation piétonne se fera sur la digue dans le sens est-ouest et sur la chaussée dans le sens ouest-est. De ce fait, la circulation automobile y est interdite entre 11h et 19h, même aux riverains (sauf urgence et véhicules de secours). Au-delà du poste de secours central vers l'est et du kursaal vers l'ouest, la digue sera divisée en deux couloirs, dans le sens de la longueur. Un marquage au sol et un jalonnement ponctuel de signalisation verticale permettront de matérialiser les zones et les sens de circulation.

Sur la portion comprise entre la passerelle du Grand Large et le poste de secours central de l'avenue de la Mer, la pratique du jogging, du vélo et de la trottinette est proscrite entre 11h et 19h.

Partout, les chiens devront être tenus en laisse.

Sur la digue et sur le sable, des loisirs réglementés

Il sera possible de se promener aussi sur le sable mais pas de s'y installer. La baignade est autorisée, ainsi que les activités nautiques individuelles comme le paddle, le kite-surf, la planche à voile, le long-côte. La pêche de bord de mer est autorisée. Les dunes sont ouvertes également, ainsi que les allées du parc du Vent, en tant que chemin d'accès à la plage.

Si les kiosques sont en cours de montage, les portiques de jeux pour les enfants ne seront pas installés cette année, pas plus, pour le moment, que les filets de beach-volley.

Les glaciers et restaurateurs proposant de la vente à emporter seront ouverts, mais la vente d'alcool à emporter sera interdite. Les couloirs de files d'attente seront matérialisés de manière à garantir la distanciation. Les manèges, les trampolines, les locations de rosalias ou autres voituresses ne sont pas autorisés.

Pour que tous puissent profiter de la plage, il est demandé à chacun de limiter sa présence à une durée raisonnable. Un affichage municipal rappellera les consignes et indiquera les secteurs et les horaires les moins fréquentés.

Une présence professionnelle renforcée

La police municipale, les CRS et maîtres-nageurs sauveteurs qui surveillent la plage, les animateurs ou éducateurs des services municipaux, les partenaires associatifs et des médiateurs de plage arpenteront régulièrement la plage pour expliquer et faire respecter les règles de distanciation. De plus, la vidéoprotection permettra de renforcer la surveillance et d'intervenir si des attroupements se forment, par exemple, les regroupements de plus de dix personnes étant interdits sur la plage comme sur le reste du territoire.

À noter : ces mesures de réouverture seront réversibles ; si un non-respect des règles était constaté, l'accès à la digue et à la plage pourrait de nouveau être interdit. Il en va donc de la responsabilité de chacun.